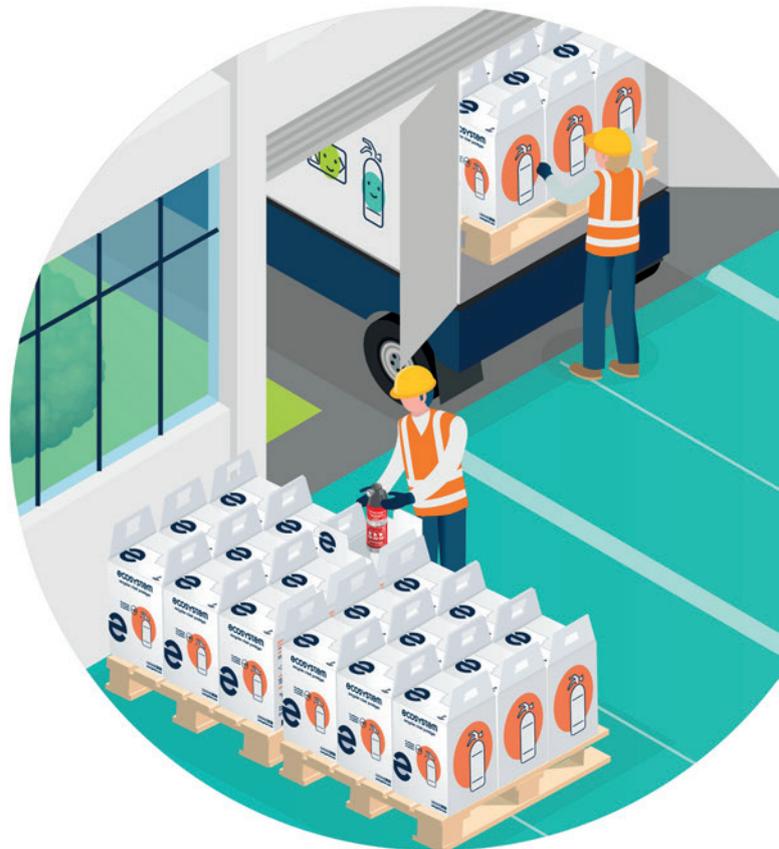




# GUIDE PRATIQUE

—  
pour la gestion  
et le tri de  
vos équipements  
usagés





# SOMMAIRE

<b>DEEE MÉNAGERS</b>	<b>4</b>
Équipements repris par ecosystem	4
Consignes de tri et contenants mis à disposition	6
• Tri par flux	6
• Points de vigilance lors du tri des DEEE	7
<b>DEEE PROFESSIONNELS</b>	<b>8</b>
Équipements repris par ecosystem	8
Consignes de tri et contenants mis à disposition	10
<b>LAMPES ET TUBES</b>	<b>12</b>
Équipements repris par ecosystem	12
Consignes de tri et contenants mis à disposition	12
<b>PETITS APPAREILS EXTINCTEURS</b>	<b>14</b>
Équipements repris par ecosystem	14
Consignes de tri et contenants mis à disposition	15

# DEEE MÉNAGERS

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ménagers sont tous les appareils électriques usagés fonctionnant sur secteur, piles et batteries utilisés par les particuliers.

Selon leurs tailles et les matières qu'ils contiennent, les DEEE ménagers sont triés en 4 grandes familles appelées « flux » pour être ensuite dépollués et recyclés dans des centres de traitement dédiés selon leurs spécificités :

## ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM

### 1 Petits appareils en mélange - PAM

#### Cuisine



#### Salle-de-bain



#### Entretien, nettoyage



#### Informatique, câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)



#### Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)



#### Loisirs, jouets électriques



#### Outillage de bricolage, jardinage



## 2 Gros électroménager froid - GEM F

Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin



## 3 Gros électroménager hors froid - GEM HF

Lave-vaisselle,  
lave linge et sèche-linge



Cuisinières  
et fours



Hotte et plaques  
de cuisson



Chaudières électriques



Ballons eau chaude  
et chauffe-eau



Radiateurs électriques  
et bain d'huile



## 4 Écrans

Téléviseurs  
cathodiques



Téléviseurs  
écrans plats



Écrans  
informatiques



Ordinateurs  
portables



Tablettes,  
liseuses



Minitels



## CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION

### Tri par flux

Vos DEEE Ménagers sont à séparer en 4 flux et à stocker en caisse grillagée ou au sol.

#### Caisse grillagée

L 80 cm x P 120 cm x H 96 cm / Emprise au sol : 1 m<sup>2</sup> / 2 Unités de Manutention (UM)



**Les PAM et écrans sont à stocker dans les caisses grillagées.**

**Les GEM F et GEM HF sont à stocker au sol.**

### Précisions de tri par flux

#### Petits appareils en mélange - PAM

- Les PAM de gros gabarit (tondeuses électriques, vélos d'appartement, appareils de musculation connectés, bétonnières électriques...) ne rentrant pas dans les caisses grillagées sont à déposer au sol et seront collectés directement par le prestataire d'**ecosystem** ;
- Tous les accessoires des Petits Appareils en Mélange (câbles, prises, chargeurs...) doivent également être déposés dans la caisse-grillagée des PAM ;
- Les micro-ondes et les mini-four sont à déposer dans le bac de recyclage PAM ;
- Les luminaires, après avoir retiré les lampes et tubes, sont à déposer dans le contenant PAM. Les lampes et tubes sont à déposer dans les contenants dédiés (plus d'informations page 12).

Dans le cas spécifique d'un enlèvement unique, les PAM devront être remis dans des contenants fournis par vos soins (ex : cartons) et non pas dans une caisse grillagée.

#### Gros électroménager hors froid - GEM HF

Chaudières, chauffe-eau et radiateurs ne vont pas dans la benne ferraille, ils sont à déposer au sol dans la zone de stockage GEM HF

#### Gros électroménager froid - GEM F

Les climatiseurs de toutes les tailles appartiennent à la catégorie des GEM Froid

#### Écrans

- Les écrans de gros gabarit (home cinéma...) ne rentrant pas dans les caisses grillagées sont à déposer au sol et seront collectés directement par le prestataire d'**ecosystem** ;
- Tablettes et liseuses électroniques sont à trier dans la catégorie Écrans

## Point de vigilance lors du tri des DEEE

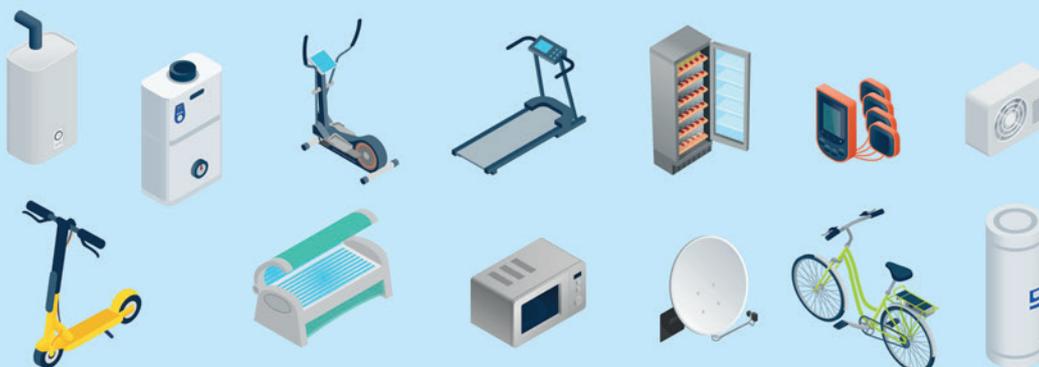
Ne déposez pas de produits dangereux dans les DEEE :  
extincteurs, bas de galets de chlore, aérosols, munitions,  
bouteilles de gaz, fusées de détresse.



**Ces  
équipements  
sont bien  
des DEEE !**

Le saviez-vous ?

Ballons d'eau chaude, chaudières électriques, chaudières avec pièzo électrique, cabines UV, vélos elliptiques, tapis de course, rameurs électriques, appareils de musculation connecté, pompes à chaleur, caves à vin, antennes satellites, micro-ondes...



# DEEE PROFESSIONNELS

**Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) professionnels sont tous les appareils électriques à usage professionnel** fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs, conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu. Ils se différencient des DEEE ménagers qui sont tous les appareils électriques fonctionnant sur piles, batteries ou sur secteur usagés provenant de l'utilisation des ménages.

## ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques concernés par la réglementation sont répartis selon 14 catégories. **ecosystem** est agréé pour 9 d'entre elles.

Liste non exhaustive, pour en savoir plus : [contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

### 1 Gros équipements professionnels



Génie climatique  
et traitement de l'air



Froid commercial  
alimentaire



Cuisine  
professionnelle



Pressing  
et blanchisserie

### 2 Petits équipements professionnels



Équipements  
de lavage/séchage



Préparation et  
cuisson alimentaire



Préparation  
de boissons



Beauté  
et soin



Autres petits  
équipements

### 5 Matériels d'éclairage professionnels (hors lampes et tubes)



Appareils  
d'éclairage intérieur  
et extérieur



Systèmes  
de gestion  
d'éclairage



Systèmes  
d'éclairage  
de sécurité



Appareils  
de signalisation  
lumineuse



Enseignes  
lumineuses

## 6 Outils électriques et électroniques professionnels



Machines et outils industriels/de chantier



Systèmes d'encaissement



Robotique industrielle



Matériel de nettoyage industriel



Moteurs et pompes

## 8 Dispositifs médicaux professionnels



Gros dispositifs d'imagerie médicale



Dispositifs mobiles et portables



Mobiliers médicaux



Équipements d'hygiène et frigorifiques



Dispositifs de diagnostic in vitro



Poste de traitement dentaire

## 9 Instruments de surveillance et de contrôle professionnels



Appareils électroniques de sécurité



Barrières et équipements de fermeture sécurisée



Instruments de mesure et de contrôle



Instruments de surveillance et de contrôle des installations industrielles



Actionneurs motorisés pour application industrielle

## 10 Distributeurs automatiques professionnels



Distributeurs automatiques alimentaires chauds et froids



Fontaines à boisson



Machines à café et distributeurs automatiques sur comptoir



Autres distributeurs automatiques non alimentaires

## 12 Appareillages d'installation



Appareillages muraux ou encastrés



Appareillages de coffret



Systèmes domotiques



Appareillages de connexion mobile



Batteries de compensation



Bornes de recharge de véhicule électrique

## 13 Équipements de production, stockage et conversion d'énergie



Groupes électrogènes



Redresseurs, chargeurs de courant



Alternateurs



Transformateurs d'isolement

## CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION

### Pour les DEEE professionnels

Les DEEE professionnels sont à déposer dans les bacs de recyclage.



#### Équipements petits à moyens

##### **Conteneur Fil service standard**

Volume utile : 1,3 m<sup>3</sup>  
L 120 cm  
P 100 cm  
H 112,5 cm  
Emprise au sol : 1,2 m<sup>2</sup>



#### Équipements de grande taille

##### **Conteneur Galva service standard**

Volume utile : 1,85 m<sup>3</sup>  
L 167 cm  
P 117 cm  
H 115 cm  
Emprise au sol : 1,92 m<sup>2</sup>



#### Forts volumes d'équipements

##### **Benne service massifié**

Volume utile : 30 m<sup>3</sup>  
L 3 m  
P 6,20 m  
H 2,40 m  
Emprise au sol : 10 m<sup>2</sup>

Dans le cas spécifique d'un enlèvement unique, les petits et moyens équipements devront être remis dans des contenants fournis par vos soins (ex : cartons) et non pas dans un conteneur Fil.

### Pour les DEEE professionnels lourds ou encombrants

Vous pouvez les déposer à côté du bac de recyclage.



#### Équipements mobiles sur roulettes

Taille maximale :  
1,1 m x L 1,2 m x H 2 m  
Poids maximum : 250 kg



#### Équipements à fixer solidement sur palette

Taille maximale :  
1,1 m x L 1,2 m x H 2 m  
Poids : entre 50 et 500 kg

**Confiez-nous vos équipements  
en respectant les consignes suivantes :**



**Sans emballage**



**Pas de matériel infecté**



**Pas de matériel radioactif**



**Séparez les lampes et tubes  
des luminaires et déposez-les  
dans les contenants dédiés**



# LAMPES ET TUBES

Les lampes et tubes concernés par la réglementation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont l'ensemble des sources lumineuses à l'exception des lampes à incandescence et halogène.

## ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM

### Lampes concernées



Lampes  
fluocompactes



Lampes LED



Lampes  
à iodures  
métalliques



Lampes  
à vapeur  
de mercure



Lampes  
sodium  
haute et basse pression

### Tubes concernés



Tubes  
fluorescents  
(néons)



Tubes LED

## CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION\*

Les **lampes** sont à déposer  
dans les **bacs de recyclage rouge**

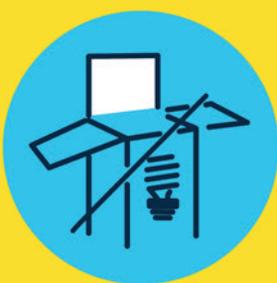


Les **tubes** sont à déposer  
dans les **bacs de recyclage orange**



\* Pour la distribution grand public, un contenant mixte lampes et tubes peut être mis à disposition sur demande, à la place des contenants rouge et orange.

**Confiez-nous vos équipements  
en respectant les consignes suivantes :**



**Sans emballage**



**Séparez les lampes  
et tubes**



**Évitez de les casser**



# PETITS APPAREILS EXTINCTEURS

Les petits appareils extincteurs sont tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 L ou 2 kg : appareils à poudre, mousse et eau, appareils fixes ou portatifs.

## ✓ ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs à poudre de 1 à 2 kg



Extincteurs à mousse de 1 à 2 L



Sphères extinctrices

Le savez-vous ?  
Les petits appareils extincteurs ne sont pas considérés comme des déchets dangereux (code 16 05 05). Ils doivent être vides et/ou munis d'une goupille ou équivalent.

## ⚠ ÉQUIPEMENTS NON REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs > à 2 kg



Extincteurs CO<sub>2</sub> et halon



Aérosols à fonction extinctrice (DDS, catégorie 6)

## CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION

### Les extincteurs sont à stocker dans la boîte de collecte dédiée

- 1 seul petit extincteur par compartiment ;
- Chaque boîte contient au maximum 9 petits extincteurs ;
- Charge maximum du carton : 25 kg ;

#### **Boîte de collecte**

L 33 cm  
P 33 cm  
H 65 cm

**Contenant en carton, non réutilisable.**



#### **Palette de 12 boîtes**

L 120 cm  
P 80 cm  
H 102 cm

**Les 12 boîtes pleines sont à filmer et fixer sur la palette.**



### Points de vigilance lors du tri des petits appareils extincteurs

- Si possible, mettez dans les contenants des petits extincteurs vides ou avec goupilles (ou équivalent) ;
- Manipulez les petits extincteurs avec précaution ;
- Ne pas pencher la tête au-dessus de la boîte ;
- Ne rien poser sur la boîte
- Stocker la boîte à l'abri de l'humidité



**0 809 540 590** Service gratuit  
+ prix appel

[contacteznous@ecosystem.eco](mailto:contacteznous@ecosystem.eco)

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)